

## COMPTE RENDU DE LA 1<sup>ère</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Le 14 mars 2008 sur convocation régulière du Maire en date du 10 mars 2008, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et confie la présidence de l'assemblée à Madame DELSOGES en sa qualité de doyenne du conseil municipal afin de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et à l'élection du Maire.

### Madame DESLOGES :

- explique qu'en qualité de doyen d'âge il lui incombe de procéder à l'installation du conseil municipal qui a été élu le 9 mars 2008.
- rappelle les résultats du scrutin, à savoir :
  - ◆ liste de Monsieur SOMMER ☞ 1 497 voix
  - ◆ liste de Monsieur GRILLON ☞ 467 voix
  - ◆ liste de Monsieur DRIANO ☞ 125 voix
- donne lecture de la composition du conseil municipal dans l'ordre du tableau qui tient compte cumulativement des résultats et de l'âge, conformément aux articles R 2122-15, 3<sup>ème</sup> alinéa et R 2121-4 du code général des collectivités territoriales :
  - DESLOGES Annette
  - DUBAIL Rolande
  - TABOUREAU Michel
  - BERTHON Gérard
  - MUNNIER Jean-Paul
  - COUR Françoise
  - RICHARD Daniel
  - CONTEJEAN Georges
  - DALON Olivier
  - SOMMER Denis
  - GUILLEMET Jean-Louis
  - THIEBAULT Dominique
  - DE MELO Claudine
  - BOURQUIN Daniel
  - SASSATELLI Hélène
  - JACQUEMAIN Sylvie
  - GAUTHIER Pascal
  - GLEJZER Annie
  - LAZAAL Zahia
  - DAMIS Nadia
  - CHEVAL Aline
  - GRARADJI Mourad
  - HEMMER Marie-Odile

- CANKAYA Ergin
- GAIFFE Régis
  
- CUGNEZ Jean-Pierre
- GRILLON Robert
- GUICHON Brigitte
  
- DRIANO Christian

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

- Monsieur BOURQUIN Daniel, pouvoir à Monsieur SOMMER Denis
- Monsieur GAUTHIER Pascal, pouvoir à Madame DESLOGES Annette
- Madame HEMMER Marie-Odile, pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur GAIFFE Régis est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## **I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL- ELECTION DU MAIRE**

Madame DESLOGES :

- demande qui souhaite postuler pour le poste de Maire et constate que Messieurs SOMMER, GRILLON et DRIANO sont candidats.
- demande la désignation d'un secrétaire et de deux assesseurs afin de procéder au dépouillement des bulletins inhérents à l'élection du Maire et des Adjoints. Il s'agit de Monsieur GAIFFE, secrétaire ainsi que de Madame GUICHON et Monsieur CANKAYA, assesseurs.

Monsieur DRIANO :

- souhaite exprimer sa candidature par une déclaration et demande l'autorisation de prendre la parole.
- déclare :

« J'ai décidé de présenter ma candidature car je ne souhaite pas voter contre la candidature du Maire sortant, ni m'abstenir, je préfère donc voter pour la mienne même si je n'ai que ma voix. Ce n'est pas nouveau, aux précédentes élections municipales où j'ai été élu à Montbéliard, j'ai procédé ainsi. Je remercie mes colistiers qui m'ont permis de présenter une liste Lutte Ouvrière à Grand-Charmont ainsi que les 125 électeurs qui ont voté pour ma liste. Déclaré élu, ici le soir même de l'élection, par la Préfecture et par les services du ministère de l'intérieur, je ne cache pas mon étonnement d'apprendre le lendemain que

Monsieur PINTUCCI s'est trompé dans ses calculs et qu'un siège m'a été attribué indûment, au détriment de la liste de Monsieur SOMMER. Un courrier du Maire, le même jour m'informait que j'étais élu tant que le Tribunal Administratif n'a pas statué. Je suis donc élu et je ne dirai pas que j'ai confiance en la justice de mon pays.

Tout de même, au-delà de l'arithmétique compliquée, faut-il croire qu'un élu de Lutte Ouvrière dérange au point qu'il faille aller devant les tribunaux. Est-ce pour vous à ce point inacceptable qu'il y ait des élus représentant un courant du mouvement ouvrier dans ce conseil? La loi électorale est déjà fort peu démocratique puisqu'elle n'accorde pas à la population une représentation proportionnelle écartant des assemblées des courants certes minoritaires comme le mien, mais qui existent réellement. A la proportionnelle intégrale, la liste Lutte Ouvrière aurait obtenu deux sièges et même un, il me semble que vous ne le supportiez pas et vous contesterez mon élection devant les tribunaux. Le lendemain de l'élection, mes collègues de travail m'ont félicité et j'avoue qu'ils ont du mal à comprendre ce recours au Tribunal Administratif pour régler ce problème. Alors que veut de plus Denis SOMMER? 71,6 % au premier tour ce n'est pas assez? 25 sièges ne suffisent pas? Alors le recours au Tribunal Administratif me désigne comme un mouton noir et en attendant la décision qui viendra, j'entends siéger dans ce Conseil et représenter les intérêts sociaux et politiques des travailleurs, des chômeurs, des retraités et des plus démunis. »

#### Madame DESLOGES :

- invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

#### Monsieur GRILLON :

- soutient devant l'assemblée que pour l'élection du Maire et des Adjoints, seuls les conseillers présents sont autorisés à prendre part au vote.

Dans le doute, la Présidente y consent et les pouvoirs ne seront pas pris en compte.

<b>Vote :</b>	SOMMER Denis	22 voix
	GRILLON Robert	3 voix
	DRIANO Christian	1 voix

Monsieur SOMMER Denis, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la commune, reprend la présidence de l'assemblée et prononce le discours suivant :

« Je voudrais dire la satisfaction de notre équipe quant aux résultats des élections, Monsieur DRIANO a eu la gentillesse de rappeler ce score de 71,6%. Ce score nous réjouit car il marque un accord très large de la population de Grand-Charmont sur l'appréciation positive de notre bilan et sur le projet développé pendant la campagne. Ce projet n'est pas l'émanation de quelques élus mais a été un travail collectif pendant près d'un an avec des

citoyens s'intéressant à la ville et son avenir, qui ont pris part à la réflexion collective et qui ont nourri les idées. Ce score est aussi lié à une volonté de changement dans le Pays de Montbéliard car 7 villes importantes ont élu des équipes de gauche à leur tête. Il y a donc une vraie volonté de changement dans le Pays de Montbéliard confrontée à des problèmes d'emplois, de développement industriel, de diversification industrielle, de logement...

En vue de la politique menée au plan national, les décisions prises depuis quelques mois, depuis l'élection du Président de la République, ne sont pas de nature à satisfaire les citoyens et les citoyens les plus modestes. Elles aggravent les injustices sociales dans notre pays. C'est dans ce contexte local et avec les considérations nationales que nous devons le score réalisé. Je voudrais saluer nos concurrents, il y avait trois listes et réaliser un score de cette nature avec trois listes n'est pas forcément évident. J'espère que l'on pourra travailler dans de bonnes conditions avec les membres de l'opposition comme au cours du précédent mandat.

Je souhaite ajouter quelques mots concernant la déclaration de Monsieur DRIANO. Je ne souhaite pas plus de sièges au sein du conseil municipal car nous sommes très heureux du résultat. Seulement, lorsque les services de la mairie ont vérifiés les résultats le lendemain du scrutin, ils se sont aperçus de l'erreur de calcul et nous nous sommes adressés à la Sous-préfecture afin de savoir quel était le droit ? Je rappelle que j'étais à ce moment le Maire en exercice et mon rôle est de faire appliquer la loi. Je n'ai donc pas de problème quant à la présence de Monsieur DRIANO au conseil municipal mais la Sous-préfecture a vérifié et nous sommes contraint de faire appliquer la loi et la procédure normale est un recours au Tribunal Administratif. Ce ne serait pas une situation saine que lors des différents débats, un conseil municipal qui vote les décisions, n'est pas en droit de pouvoir le faire. Je présente les excuses au nom de l'équipe et des services, je suis également responsable de cette erreur mais ce problème n'est pas une volonté de régler un problème politique. Pour bien comprendre ce qu'est notre logique, notre campagne électorale n'a fait preuve d'aucune agression quelconque dans tous les documents distribués au long de la campagne. Encore une fois toutes nos excuses pour cette erreur.

Concernant ce mandat, le challenge sera difficile car le programme présente le soutien des trois quarts des charmontais c'est-à-dire que nous devons faire mieux encore et rassembler encore plus largement les charmontais. Mais nous avons une équipe de talent avec des compétences fortes reconnues par l'ensemble des charmontais pour continuer à conduire une politique solidaire pour bien vivre à Grand-Charmont, pour mieux vivre qu'ailleurs. Nous allons poursuivre ce qui a été initié et même l'amplifier (zone commerciale face à Cora, conventions avec l'AFPA, Maison de retraite... animation de la ville et mise en vie des espaces publics créés...politiques de l'emploi...). Ce challenge est important.

Je voudrais terminer en disant quelques mots sur mon prédécesseur Daniel JEANNEY que j'ai remplacé en 2001, moment difficile pour tous. Je pense à lui aujourd'hui car à l'époque il m'a fait confiance et on peut aussi lui dédier ce

score de 71,6 %. Je pense également à Jean TROSSAT qui m'a accompagné durant ce mandat. Et puis, nous avons perdu à Grand-charmont un personnage totalement attachant et qui a compté profondément dans la vie locale : Gaby RENAUD. En matière d'éveil en questions sociales, il a joué un grand rôle pour nombreux de charmontais et je voulais lui rendre hommage ce soir.

Encore merci aux charmontais pour la confiance qu'ils m'ont accordés et merci au conseil municipal.»

## **II – Election des Adjointes au Maire**

Monsieur le Maire :

- propose de déterminer le nombre d'Adjointes au sein du conseil municipal. Ce nombre ne devant pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil.
- propose huit Adjointes.

**Vote** : unanimité

Monsieur le Maire :

- explique à l'assemblée qu'il va être procédé, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection successive de chacun des huit Adjointes. Le vote a lieu au scrutin secret.
- précise qu'il est possible de présenter des listes incomplètes et une suspension de séance peut avoir lieu sur demande afin, que les groupes déterminent s'ils souhaitent présenter des candidats au poste d'Adjoint.

Une seule liste est soumise au scrutin :

1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-paul MUNNIER
2 <sup>ème</sup> adjoint	Annette DESLOGES
3 <sup>ème</sup> adjoint	Régis GAIFFE
4 <sup>ème</sup> adjoint	Françoise COUR
5 <sup>ème</sup> adjoint	Georges CONTEJEAN
6 <sup>ème</sup> adjoint	Sylvie JACQUEMAIN
7 <sup>ème</sup> adjoint	Olivier DALON
8 <sup>ème</sup> adjoint	Nadia DAMIS

**Vote** : 22 voix pour la liste présentée  
4 blancs

Monsieur le Maire :

- proclame installés en qualité d'Adjoints au Maire :
  - Jean Paul MUNNIER en qualité de premier Adjoint chargé des affaires scolaires, enfance et jeunesse
  - Annette DESLOGES en qualité de deuxième Adjoint chargé des affaires sociales
  - Régis GAIFFE en qualité de troisième Adjoint chargé de l'urbanisme et du développement économique
  - Françoise COUR en qualité de quatrième Adjoint chargé des finances et des affaires culturelles
  - Georges CONTEJEAN en qualité de cinquième Adjoint chargé de l'environnement et des transports
  - Sylvie JACQUEMAIN en qualité de sixième Adjoint chargé du logement
  - Olivier DALON en qualité de septième Adjoint chargé des travaux
  - Nadia DAMIS en qualité de huitième Adjoint chargé de la vie associative et de la vie des quartiers

Monsieur le Maire :

- propose de déterminer le nombre de conseillers délégués, sachant qu'il est possible d'élargir les délégations car la loi autorise à ce que ce nombre soit illimité.
- propose de voter pour 5 conseillers délégués

**Vote :** 25 pour  
4 abstentions

Monsieur le Maire :

- explique que les délégations sont fixées par arrêté du Maire et ne font pas l'objet d'une délibération du conseil municipal.
- informe que les conseillers délégués seront :
  - Ergin CANKAYA, délégué au bulletin municipal et au site internet
  - Michel TABOUREAU, délégué à l'accessibilité et au projet collège
  - Mourad GRARADJI, délégué à l'emploi et à la formation
  - Annie GLEJZER, déléguée à la culture
  - Daniel BOURQUIN, délégué aux questions sportives
- informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le 26 mars 2008. Lors de cette prochaine séance seront votés, entre autre, les délégués du conseil municipal à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

- informe que le groupe majoritaire proposera les délégués suivants :
  - Denis SOMMER
  - Zahia LAZAAL, déléguée à la politique de la ville, à l'enfance et à la jeunesse
  - Jean-Louis GUILLEMET, délégué aux loisirs, aux sports et à la culture
  - Georges CONTEJEAN, délégué suppléant
  
- rappel la cérémonie de commémoration le 19 mars 2008 à 17h30 au monument aux morts.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.